

PUBLICITÉ DU TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNEE 2024

COLLECTIVITÉ : Ville de Bruay-La-Buissière

GRADE DE : Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu l'arrêté en date du 28 octobre 2022 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent.

NOM D'USAGE PRENOM	FEMME (F) / HOMME (H)	GRADE ACTUEL	DATE DE NOMINATION DANS LE CADRE D'EMPLOIS	DATE DE NOMINATION DANS LE GRADE	ECHELON	DATE D'ANCIENNE DANS L'ECHELON	DATE D'EFFET SOUHAITÉ DE L'AVANCEMENT
BOUDRINGHIN Stéphanie	F	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	12/04/2010	12/04/2018	7 ^{ème}	03/02/2022	01/01/2024
BRONGNIART Hélène	F	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	15/01/2006	01/01/2018	10 ^{ème}	18/09/2023	01/01/2024
KASPRZYK Annick	F	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	01/01/2010	01/01/2018	10 ^{ème}	01/05/2023	01/01/2024

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci :

	Nombre de femmes	% de femmes	Nombres d'hommes	% d'hommes	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	7	100%	0	0%	7
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	3	100%	0	0%	3

Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Pas-de-Calais qui en assurera la publicité, en application de l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

A Bruay-La-Buissière, le 29 décembre 2023

Le Maire

Ludovic PAJOT



PUBLICITÉ DU TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNEE 2024

COLLECTIVITÉ : Ville de Bruay-La-Buissière
GRADE DE : Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu l'arrêté en date du 28 octobre 2022 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent.

NOM D'USAGE PRENOM	FEMME (F) / HOMME (H)	GRADE ACTUEL	DATE DE NOMINATION DANS LE CADRE D'EMPLOIS	DATE DE NOMINATION DANS LE GRADE	ECHELON	DATE D'ANCIENNE DANS L'ECHELON	DATE D'EFFET SOUHAITÉ DE L'AVANCEMENT
LAMOUR Marie	F	Adjoint administratif territorial	01/02/2013	01/02/2013	7 ^{ème}	15/04/2022	01/01/2024

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci :

	Nombre de femmes	% de femmes	Nombres d'hommes	% d'hommes	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	3	100%	0	0%	3
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	100%	0	0%	1

Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Pas-de-Calais qui en assurera la publicité, en application de l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

A Bruay-La-Buissière, le 29 décembre 2023

Le Maire



Ludovic PAJOT

PUBLICITÉ DU TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNEE 2024

COLLECTIVITÉ : Ville de Bruay-La-Buissière
GRADE DE : Adjoint technique principal de 1^{ère} classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu l'arrêté en date du 28 octobre 2022 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent.

NOM D'USAGE PRENOM	FEMME (F) / HOMME (H)	GRADE ACTUEL	DATE DE NOMINATION DANS LE CADRE D'EMPLOIS	DATE DE NOMINATION DANS LE GRADE	ECHELON	DATE D'ANCIENNE DANS L'ECHELON	DATE D'EFFET SOUHAITÉ DE L'AVANCEMENT
BATSLEER Sylvain	H	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	01/12/2007	01/01/2018	8 ^{ème}	03/06/2022	01/01/2024

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci :

	Nombre de femmes	% de femmes	Nombres d'hommes	% d'hommes	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	36	72%	14	28%	14
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	0	0%	1	100%	1

Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Pas-de-Calais qui en assurera la publicité, en application de l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

A Bruay-La-Buissière, le 29 décembre 2023

Le Maire

Ludovic PAJOT



PUBLICITÉ DU TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNEE 2024

COLLECTIVITÉ : Ville de Bruay-La-Buissière
GRADE DE : Adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu l'arrêté en date du 28 octobre 2022 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent.

NOM D'USAGE PRENOM	FEMME (F) / HOMME (H)	GRADE ACTUEL	DATE DE NOMINATION DANS LE CADRE D'EMPLOIS	DATE DE NOMINATION DANS LE GRADE	ECHELON	DATE D'ANCIENNE DANS L'ECHELON	EXAMEN PROFESSIONNEL OU A L'ANCIENNETE	DATE D'EFFET SOUHAITÉ DE L'AVANCEMENT
LEJEUNE Alexandre	H	Adjoint technique territorial	01/01/2019	01/01/2019	6 ^{ème}	27/06/2023	Examen professionnel	01/01/2024

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci :

	Nombre de femmes	% de femmes	Nombres d'hommes	% d'hommes	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	16	66,66%	8	33,33%	14
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	0	0%	1	100%	1

Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Pas-de-Calais qui en assurera la publicité, en application de l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

A Bruay-La-Buissière, le 29 décembre 2023

Le Maire

Ludovic PAJOT



PUBLICITÉ DU TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNEE 2024

COLLECTIVITÉ : Ville de Bruay-La-Buissière
GRADE DE : Agent de maîtrise principal

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu l'arrêté en date du 28 octobre 2022 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent.

NOM D'USAGE PRENOM	FEMME (F) / HOMME (H)	GRADE ACTUEL	DATE DE NOMINATION DANS LE CADRE D'EMPLOIS	DATE DE NOMINATION DANS LE GRADE	ECHELON	DATE D'ANCIENNE DANS L'ECHELON	DATE D'EFFET SOUHAITÉ DE L'AVANCEMENT
LEBRUN Bernard	H	Agent de maîtrise	01/06/2014	01/06/2014	13 ^{ème}	01/01/2022	01/01/2024

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci :

	Nombre de femmes	% de femmes	Nombres d'hommes	% d'hommes	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	2	10,53%	17	89,47%	19
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	0	0%	1	100%	1

Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Pas-de-Calais qui en assurera la publicité, en application de l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

A Bruay-La-Buissière, le 29 décembre 2023

Le Maire



Ludovic PAJOT

PUBLICITÉ DU TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNEE 2024

COLLECTIVITÉ : Ville de Bruay-La-Buissière
GRADE DE : Brigadier-chef principal de police municipale

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2006-1391 du 17 novembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale,

Vu l'arrêté en date du 28 octobre 2022 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent.

NOM D'USAGE PRENOM	FEMME (F) / HOMME (H)	GRADE ACTUEL	DATE DE NOMINATION DANS LE CADRE D'EMPLOIS	DATE DE NOMINATION DANS LE GRADE	ECHELON	DATE D'ANCIENNE DANS L'ECHELON	DATE D'EFFET SOUHAITÉ DE L'AVANCEMENT
BOURDON Kévin	H	Gardien-brigadier	11/06/2016	11/06/2016	10 ^{ème}	19/08/2023	01/01/2024
BUSTIN Romain	H	Gardien-brigadier	01/12/2017	01/12/2017	9 ^{ème}	10/11/2023	01/01/2024

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci :

	Nombre de femmes	% de femmes	Nombres d'hommes	% d'hommes	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	0	0%	4	100%	4
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	0	0%	2	100%	2

Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Pas-de-Calais qui en assurera la publicité, en application de l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

A Bruay-La-Buissière, le 29 décembre 2023

Le Maire

Ludovic PAJOT

